

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00780**

**SAINT-ETIENNE - PÉPINIÈRE LE MIXEUR - AVENANT N°3  
A LA CONVENTION D'OCCUPATION CONCLUE AVEC  
MADAME NATHALIE CALAFATO PORTANT RÉSILIATION**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00062 du 23 juillet 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN, lui confiant notamment la suppléance générale du Président pendant la période estivale du 1er au 25 août 2024 inclus, y compris la signature des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'une convention d'hébergement et d'accompagnement a été conclue entre Saint-Étienne Métropole et Madame Nathalie Calafato,

CONSIDERANT que ladite convention prévoit la mise à disposition, dans la pépinière le Mixeur, sise 5 rue Javelin Pagnon à Saint-Étienne, du bureau n° B07 d'une superficie de 10,40 m<sup>2</sup> pour une période débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'un avenant n°1 a été conclu pour exonérer l'entreprise de ses loyers et charges d'avril à juillet 2020,

CONSIDERANT qu'un avenant n°2 a prolongé la durée d'occupation jusqu'au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que Madame CALAFATO souhaite résilier la convention d'occupation en cours à compter du 31 juillet 2024,

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre un terme à la convention d'hébergement et d'accompagnement par le présent avenant,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°3 pour la résiliation à la convention d'hébergement et d'accompagnement est conclu avec Madame Nathalie CALAFATO sous le nom d'enseigne LOZALIDE, dont le siège social est situé au 5 rue Javelin Pagnon - 42000 Saint-Etienne, identifiée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro SIRET 892 677 295 00016, code APE 7410Z, dont le domaine de spécialité est le design.

**ARTICLE 2**

D'un commun accord entre les parties, la convention établie avec Madame CALAFATO pour la mise à disposition de locaux sis 5 rue Javelin Pagnon à Saint Etienne, est résiliée purement et simplement à l'amiable à compter du 31 juillet 2024 sans indemnité de quelque nature que ce soit.

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 06 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240806-C20240078010

**ARTICLE 3**

Madame CALAFATO s'engage à régler à Saint-Etienne-Métropole, les loyers et charges arrêtés à cette date.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/08/2024  
Pour le Président, et par délégation,  
Le 4<sup>ème</sup> Vice-Président,



Christian JULIEN